

SERVICE : POLICE MUNICIPALE
Réf. : AP/

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
LIVRAISON DE MATERIAUX
CHEMIN DE LA GARDUERE
SBC
DEROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n°92 du 17 février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU l'autorisation du permis de construire N°083 009 16T0008/MO2 délivrée par la commune en date du 05 janvier 2017,
VU la demande du **16 mai 2017** de M. Sertif DAYAN de la société SBC – sise : 69, rue du Rouet – 13008 MARSEILLE (courriel : dayan13004@gmail.com).
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons de matériaux.

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté n° 92 du 17 février 2015, les véhicules poids-lourds de la société précitée supérieurs à 9 tonnes et dont le PTAC n'excède pas **19 tonnes** sont " EXCEPTIONNELLEMENT " autorisés à circuler chemin de la Garduère pour des livraisons de matériaux:

DU MERCREDI 29 MAI 2019 AU SAMEDI 29 JUIN 2019

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique «Télérecours-Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **24 MAI 2019**



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.
Pour le Maire
Valérie BOURON
8ème Adjointe
Déléguée à la Sécurité